

Du thérapeute au conseiller en éthique: un véritable enjeu pour les vétérinaires équinés

Le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval souhaite que les thèmes de l'éthologie et de l'éthique soient davantage pris en compte dans la formation des vétérinaires. Il considère les vétérinaires comme des conseillers en bien-être animal.

Texte:
Pierre-André Poncet,
Stéphane Montavon,
Charles François Trolliet

Conseil et observatoire
suisse du cheval
COFICHEV,
info@cofichev.ch

Traditionnellement, la médecine équine a pour objet de favoriser la santé et le bien-être dans les domaines de la prévention et du traitement des maladies ainsi que de l'élevage et de la garde des équidés. La protection animale figure également dans les modules obligatoires du plan d'études de niveau «Bachelor»¹. Bien que sensibilisés aux questions éthiques, les vétérinaires thérapeutes se trouvent principalement motivés par la nécessité de maintenir l'utilité et l'efficacité des équidés. Dès lors, cette approche anthropocentrique du contrôle des pathologies vise principalement à préserver les intérêts humains.

Un changement de paradigme

Les équidés, autrefois utilitaires et symboles virils, remplissent de nos jours et dans nos contrées des fonctions le plus souvent récréatives ou sportives et ont conquis d'autres milieux, souvent jeunes, féminins et urbains. Parallèlement les exigences sociétales en matière de bien-être animal croissent et font le procès de nombreuses pratiques. Les critiques dénoncent essentiellement la souffrance des animaux lors de leur utilisation. Deux approches s'affrontent. Il y a d'un côté l'**éthique de responsabilité**, largement majoritaire, qui vise la protection des animaux mais ne s'oppose pas à leur usage. Ce courant de pensée pragmatique et raisonné accepte l'asymétrie des rapports entre humains et équidés qui découle du statut irréversible d'animal domestique acquis au cours des millénaires. D'un autre côté, on trouve l'**éthique de conviction** qui refuse l'idée d'un fossé entre les espèces et prône l'antispécisme et l'abolition générale de l'utilisation des animaux.

En se fondant sur l'évolution du niveau de sensibilité dans la société et sur les sciences sociales et de la vie, par exemple la bioéthique, le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval COFICHEV défend le droit de se servir des équidés si certaines conditions se trouvent satisfaites². Il soutient de la sorte le principe éthique de responsabilité personnelle envers eux et de réciprocité: si nous leur demandons beaucoup, nous devons leur donner énormément en retour. Il s'appuie sur les résultats de recherches dans diverses disci-

plines et privilégie des relations équitables entre humains et équidés. Cette approche raisonnée examine, sous l'angle moral, les intérêts de ces deux parties, l'intensité et l'ampleur de leurs besoins ainsi que la nature, les causes et la justification des contraintes. Elle consiste donc à délibérer systématiquement pour savoir ce qu'il convient de faire pour faire bien et juste aujourd'hui. Grâce à cette compréhension, elle développe un questionnement et une recherche de réponses appropriées dans un contexte donné.

L'encadrement par la législation

Dans sa Constitution (art. 120 Cst), la Confédération respecte depuis 1992 l'intégrité du vivant et la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement et protège la diversité génétique des espèces animales et végétales. La loi sur la protection des animaux (LPA) précise les notions qui décrivent les perceptions et les concepts humains, notamment ceux de dignité, de valeur propre (dignité animale), de contrainte, d'avilissement, d'atteinte profonde ou d'instrumentalisation. Cependant, la législation et les textes qui l'accompagnent ne garantissent pas la dignité des animaux de manière absolue. Les humains peuvent donc les soumettre à des contraintes, mais des intérêts prépondérants doivent les justifier. Cette légitimation s'opère dans le cadre d'une pesée des intérêts de chaque partie (animaux et humains) qui examine sous l'angle moral quelles conditions justifient une contrainte et les moyens de la réduire³.

Les risques de l'anthropomorphisme

Avec le glissement des équidés vers un statut d'animal de compagnie, on assiste à une montée en puissance des préoccupations empathiques. De nombreuses personnes imaginent qu'ils ressentent les sentiments de ces animaux; ils se fient à leurs intimes expériences et laissent leurs propres émotions prendre le dessus. Or le bien-être d'un équidé dépend essentiellement de ses capacités d'adaptation, c'est-à-dire de sa manière de percevoir le milieu dans lequel il vit



Image: Cheval âgé et malade. En l'absence de diagnostic, on soupçonne un syndrome de Cushing. (Photo: ©PxHere, CC0 Public Domain)

et des efforts qu'il doit déployer pour s'y accoutumer. L'être humain ne peut pas évaluer l'état de bien-être d'un équidé en s'appuyant sur ce qu'il pense approprié d'un point de vue humain pour lui garantir de bonnes conditions d'existence. Au lieu d'examiner les circonstances avec la perspective du cheval et de ses besoins fondamentaux (mouvement en liberté, fourrage grossier, interactions sociales avec des congénères, sécurité, abri, environnement enrichi et stimulant, condition physique conforme, bonne santé ...), il met l'animal à sa propre place («j'ai froid à 15 degré et j'enfile un pull, donc je dois le protéger avec une couverture»). Ainsi, les élans de pitié, émotions respectables par ailleurs, se révèlent inadéquats.

Cet écart dans la manière d'apprécier l'état de bien-être animal figure parmi les difficultés à surmonter dans les débats sur les diverses situations que l'on peut rencontrer. La formation de la population équestre et le concours des vétérinaires peuvent pallier ces problèmes, notamment en enseignant à ne pas penser à la place du cheval, mais plutôt à comprendre la perspective animale.

Les vétérinaires aussi rencontrent des problèmes

La profession de médecin vétérinaire joue un rôle déterminant dans la garantie et l'amélioration du bien-être équin. Le programme d'étude et de perfectionnement se trouve sans doute bien conçu pour transmettre les valeurs cardinales du métier soutenues par plusieurs qualités sociales (écoute du client, réactivité, fiabilité, prise de responsabilité, transparence ...). Toutefois, même si l'enseignement traite de l'éthique animale, une grande partie des vétérinaires équins rencontrent par la suite des difficultés à procéder dans la pratique à une pesée des intérêts circonstanciée et honnête. Le principal obstacle consiste à évaluer les besoins naturels des équidés ainsi que les atteintes à leur dignité et à leur bien-être. D'autre part, leurs relations avec les chevaux peuvent s'avérer marquées, à l'instar de celles des propriétaires, par les notions d'utilisation, de contrôle et de soumission, surtout quand leur valeur se trouve essentiellement notée en termes monétaires. →

En mettant l'accent sur une vision humaine du bien-être, certains vétérinaires peinent à reconnaître les équidés comme des sujets de leur propre existence qui cherchent à satisfaire des besoins intrinsèques. En accordant trop de poids aux objectifs qu'ils ont eux-mêmes définis, par exemple la suppression des douleurs, ces mêmes vétérinaires méconnaissent le point de vue de l'animal, en bref sa façon de percevoir son environnement. Lors d'une prise en charge, ils n'identifient pas toujours correctement les signes comportementaux de gêne ou de douleur. Cela les conduit, à titre d'exemple, à ne pas pouvoir prodiguer les conseils appropriés ou à différer le moment opportun de la mise à mort. Manifestement, certains vétérinaires équins n'ont pas encore mesuré la portée pratique de l'extension progressive de l'anthropocentrisme à une approche fondée sur le biocentrisme qui accorde aux équidés une valeur intrinsèque à respecter.

concepts déterminants tels que la dignité, le bien-être, les contraintes, justifiées ou non. Ces connaissances les aideront à tenir compte des principes éthiques et à porter leur attention sur une relation interspécifique et harmonieuse qui inclut les besoins des équidés et des humains.

Les thèmes majeurs

En résumé, les savoirs à développer servent à maîtriser les procédés qui entraînent, réduisent ou évitent des contraintes injustifiées atteignant la dignité des équidés et nuisant à leur bien-être (douleurs, maux, dommages, anxiété, avilissement, modification profonde des aptitudes ou du phénotype, instrumentalisation excessive), ce qui nécessite la compréhension objective des fonctions et des capacités biologiques, corporelles, biomécaniques, comportementales et adaptatives propres aux espèces équines.

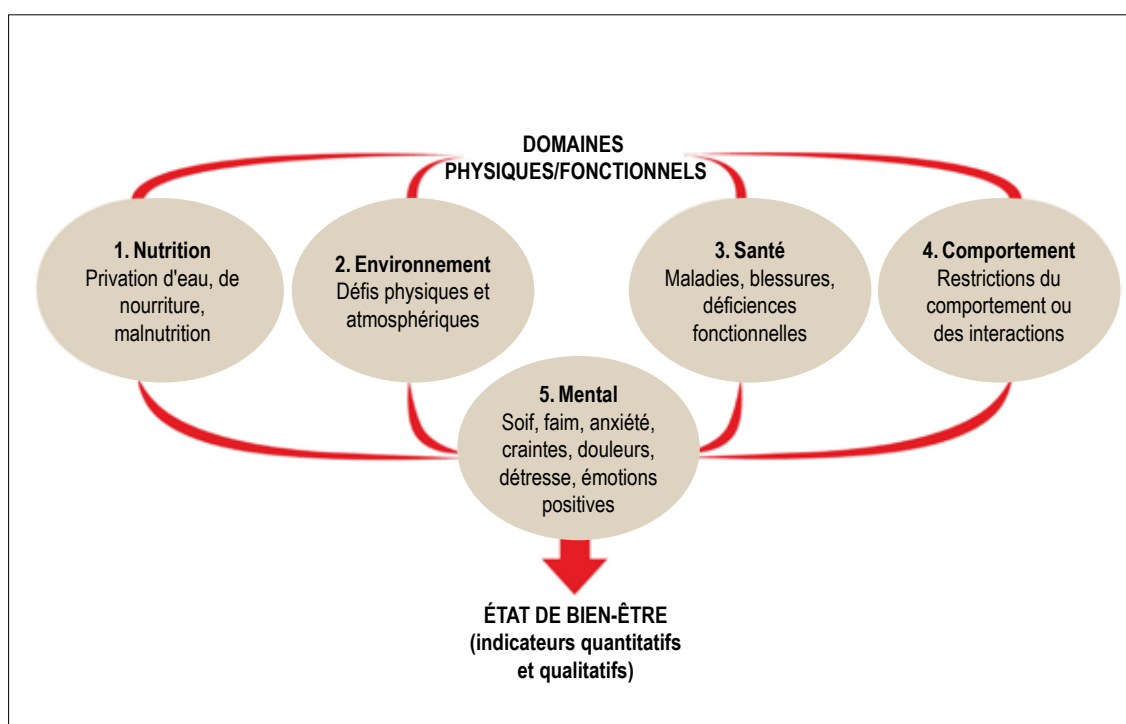
Un enjeu pour la médecine équine

Depuis peu, plusieurs signes laissent penser que la durabilité de la filière équine dépend de la manière dont la population perçoit le bien-être des équidés, notamment quand des activités ou des disciplines subissent le feu des critiques. Aujourd'hui, seuls les éthologues et les quelques vétérinaires qui ont développé de solides compétences en éthologie équine sont en position d'apporter leur expertise dans le domaine des conseils et de l'éthique, en particulier lors d'une pesée des intérêts. Pourtant, à l'avenir, la pratique quotidienne exigera des thérapeutes (vétérinaires, ostéopathe, physiothérapeutes...) et d'autres acteurs de la filière équine, la responsabilité personnelle de maîtriser les

La loi sur la protection des animaux (LPA) caractérise le bien-être. C'est un état dans lequel un individu ne ressent pas de sensations négatives et d'insatisfaction durable de ses besoins naturels. Plus précisément, les conditions de sa détention et son alimentation ne perturbent pas ses fonctions corporelles et ses comportements. Elles ne sollicitent pas non plus sa capacité d'adaptation de manière excessive. Ainsi, dans les limites de cette dernière, l'équidé garde la possibilité de se comporter en conformité avec l'éthogramme de son espèce⁴.

Il demeure cliniquement sain et les humains lui épargnent des contraintes injustifiées et inutiles. Par ailleurs, l'attitude

Illustration: Caractère multidimensionnel de l'approche systémique lors de l'évaluation de l'état de bien-être et des conseils (d'après Poncet et coll., 2022, figure 5).



convenable consiste à considérer les équidés comme des êtres sensibles, conscients de leur environnement et capables de ressentir la douleur et d'éprouver des émotions (plaisir, joie, peur et douleur). L'évaluation du bien-être animal se fonde sur un point de vue pluraliste et interdisciplinaire: émotions positives, bonne santé physique et psychique, fonctionnement biologique correct et comportement conforme à l'espèce. Elle va donc bien au-delà du concept général de la protection des animaux: bonne santé clinique et soins adéquats (nourriture suffisante, logement approprié, absence de mauvais traitement).

Les avancées scientifiques récentes

Plusieurs travaux scientifiques récents portent sur l'identification de contraintes et de pratiques qui péjorent le bien-être ou touchent la dignité des équidés. Ce corpus constitue la base de l'analyse de quelques questions éthiques. Le Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval en a répertorié un grand nombre dans ses «Réflexions éthiques sur la dignité et le bien-être des chevaux et autres équidés: Pistes pour une meilleure protection»². Ces travaux touchent aux domaines de l'éthologie, de la médecine et de la biologie, de l'élevage, des sciences de l'équitation ainsi que des sciences humaines et sociales.

Ces connaissances et réflexions sont indispensables pour réaliser les pesées d'intérêts qui doivent accompagner toute interaction entre l'humain et le cheval et permettre de décider si une contrainte est acceptable, si on doit chercher à la réduire par des modifications de la façon d'agir ou si elle doit être considérée comme inacceptable.

Conclusions

Ce qui interroge le COFICHEV aujourd'hui est de savoir comment certaines personnes, socialement ou professionnellement crédibles, peuvent défendre des opinions erronées en matière d'éthique en avançant d'excellentes raisons (la garantie du bien-être animal, p. ex. en abusant des anti-inflammatoires ou d'autres techniques ou la restriction de mouvement libre au prétexte du risque de blessures). Ces idées fausses peuvent découler de la complexité intrinsèque des situations observées, du poids de la tradition ou d'une maîtrise imparfaite de connaissances scientifiques qui conduit à surestimer, sous-estimer ou mal interpréter certains traits comportementaux.

La première mesure que le COFICHEV propose consiste à étendre la formation initiale et continue des vétérinaires régulièrement amenés à traiter des équidés. L'objectif comprendrait une approche contemporaine de la notion de bien-être centrée sur une réelle prise en compte éthique des besoins intrinsèques des équidés. À cet effet, la part consacrée à l'éthique animale pourrait être augmentée dans la forma-



Image: Concernant les maladies héréditaires, on connaît aussi le cas du cheval souffrant d'hyperkaliémie périodique paralysante (HYPP) dont la conformation se caractérise par une hypertrophie de la musculature, des épisodes imprévisibles de faiblesse et de contractions musculaires qui handicapent toute utilisation. (source: murphy2136, capture d'écran <https://www.youtube.com/watch?v=4ZGYxiNOynM>)

tion initiale et les organisations professionnelles devraient compléter leur offre de perfectionnement avec un cycle de cours axé sur les thèmes abordés plus haut.

Enfin, dans le but de répondre aux défis d'une culture équestre en transition, souvent décontenancée, le COFICHEV soutient également l'avis que la recherche devrait augmenter l'importance accordée aux projets en éthologie, en sciences équine et sociales. Pour cela une collaboration étroite avec les autres acteurs de la filière équine s'avère indispensable. Enfin une large transmission de ces savoirs se trouve incontournable et les vétérinaires peuvent, par leur activité professionnelle propre, y contribuer de façon décisive.

Références

- ¹ Vetsuisse-Fakultät, Studienplan für die Bachelor- und Masterstudiengänge an der Vetsuisse-Fakultät vom 26. November 2020 (état du 1^{er} août 2021). Berne, CH. https://www.unibe.ch/e152701/e154048/e191232/e205433/e1045714/vetsuisse_sp_ba_ma_final_ger.pdf (consulté le 18.07.2022)
- ² Poncet PA, Bachmann I, Burkhardt R, Ehrbar B, Herrmann R, Friedli K, Leuenberger H, Lüth A, Montavon S, Pfammatter M, Trolliet CF: Réflexions éthiques sur la dignité et le bien-être des chevaux et autres équidés - Pistes pour une meilleure protection. Conseil et observatoire suisse de la filière du cheval, Berne, CH, https://www.cofichev.ch/Htdocs/Files/v/6129.pdf/Publications-cofichev/COFICHEV_Ethique_F_2022_DEF_202205030.pdf (consulté le 18.07.2022)
- ³ OSAV - Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, OFEV - Office fédéral de l'environnement: Dignité de l'animal - Pesée des intérêts: explications. Bern CH, 2017, <https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/publikationen-und-forschung/tierversuche/gueterabwaegung-erlaeuterungen.pdf.download.pdf/gueterabwaegung-erlaeuterungen-fr.pdf> (consulté le 20.04.2018)
- ⁴ Dyson S. and Pollard D. Application of a Ridden Horse Pain Ethogram and Its Relationship with Gait in a Convenience Sample of 60 Riding Horses. <https://www.mdpi.com/2076-2615/10/6/1044> (consulté le 17.09.2022)